



Ville de  
**Rixheim**  
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 64 59 59  
Fax : 03 89 44 47 07

## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Centre

*Gymnase Saint-Jean – Mercredi 25 novembre 2015*

### Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Jean KIMMICH, Adjoint à l'environnement et au développement durable ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers.

### Assistaient en outre à la séance :

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Francis MICODI, pour le journal l'Alsace ;
- Mme Justine NALOUËI, pour le quotidien « Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet ;
- M. Laurent SAUNER, Technicien SCIN.

### Nombre de participants :

Environ 65 personnes présentes.

### Ordre du jour :

1. Fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière) ;
2. Rixheim dans 20 ans : révision du PLU ;
3. Vidéoprotection ;
4. Stationnement et circulation Grand'Rue Pierre Braun ;
5. Bâtiment archives et annexe de la Commanderie.

### Début de la séance : 20h

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants puis passe à la liquidation de l'ordre du jour dont il donne lecture à l'assemblée. Il est précisé que la séance sera levée pour 22H.

M. le Maire commence par la question des feux au carrefour des rues de Gaulle et de Habsheim. À ce titre, la présence de M. Laurent SAUNER, responsable du réglage des feux de circulation pour le SCIN, est signalée.

## **1. Fiscalité locale**

---

M. le Maire commence par donner des explications sur le montant des impôts locaux, plus particulièrement la question des bases et des taux. Il précise que la commune n'est responsable que du vote du taux. Des précisions sont données sur la détermination de la base, susceptible de varier en fonction du nombre de personnes composant le foyer et les travaux d'amélioration déclarés. Quoi qu'il en soit, le Parlement décide une réévaluation des bases annuelle par un coefficient voté.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Une personne explique que la base augmente tous les ans et considère que la valeur locative cadastrale brute de son logement n'évolue pas en raison de changements au niveau de l'environnement (implantation d'un immeuble de services à proximité, augmentation du trafic automobile et changement de son cadre de vie). M. le Maire répond qu'il sera nécessaire d'envoyer une lettre de réclamation aux services fiscaux car la commune n'a pas la possibilité d'intervenir en la matière.

M. le Maire donne ensuite des explications à propos de la valeur locative et informe l'assemblée que la dernière évaluation a été faite en 1970, ce qui a un impact sur le montant de la valeur locative. Qui plus est, il y a une incapacité de la part de l'Etat d'évaluer les bases et de rendre la fiscalité plus juste. M. le Maire donne l'exemple de Paris où quelquefois les HLM récents voient leur fiscalité plus élevée que certains immeubles luxueux anciens.

M. le Maire, quant à lui, considère que la taxe d'habitation devrait être remplacée par un impôt local sur le revenu afin de connecter l'impôt aux capacités contributives réelles des habitants. Des exemples d'iniquité sont donnés.

La question de la réglementation de la circulation au niveau des carrefours est ensuite abordée. M. Laurent SAUNER donne des explications sur la manière d'agencer un carrefour et déterminer les modalités de régulation (comptage des véhicules, intervention d'un bureau d'ingénierie pour proposer des moyens techniques et appliquer les instructions interministérielles en la matière concernant la signalisation routière).

Des explications techniques sont ensuite fournies. Il est précisé qu'au vu de la complexité du carrefour, son fonctionnement est satisfaisant. Toutefois, la dernière remise aux normes date de 2005 et il serait possible d'envisager une réévaluation des temps de passage après un nouveau comptage de véhicules. En outre, une modification du type de détection des véhicules pourrait amender le fonctionnement du carrefour.

S'ensuit une discussion sur les différentes possibilités pour améliorer le carrefour. Des suggestions sont émises.

M. SAUNER estime qu'il sera nécessaire avant toute chose de diligenter un comptage suivi d'une étude par un bureau d'ingénierie qui sera en capacité de proposer des solutions.

M. Jean-Marc FAESCH rappelle que cette discussion a été initiée en raison des problématiques des habitants de la ruelle de la Gare, qui éprouvaient des difficultés à sortir de leurs propriétés vers la voie publique et que l'autre problème est celui des automobilistes indécidés qui s'engagent dans le carrefour alors même qu'ils ne sont pas certains de pouvoir s'en dégager.

S'ensuit une discussion sur le sujet, différents participants font des propositions. Il est précisé qu'il y a 5000 véhicules/jour empruntant la rue de Mulhouse en moyenne.

Une étude d'un autre plan de circulation pour les poids lourds au cœur de Rixheim (rues de Gaulle, Zuber, Grand'Rue) est demandée en raison des désagréments, notamment sonores. La demande pourra être étudiée dans le cadre d'un groupe de travail.

Il est demandé pourquoi le feu se trouvant rue Colbert passe au rouge de façon générale, quelle que soit la vitesse des véhicules et sans raison apparente. Il est répondu que cela date de 2005 et que les dispositifs pour modifier cela sont prêts, M. POCHON en avise M. le Maire qui donne son accord pour procéder aux modifications.

## ***2. Circulation et stationnement Grand'Rue Pierre Braun***

---

La problématique des camions circulant rue Zuber est abordée. Il n'y a qu'un seul tunnel, celui de la rue de Gaulle, qui permet le passage des camions de haut gabarit. M. le Maire rappelle que le pont construit Grand'Rue ne permet même pas aux camionnettes les plus hautes de passer et que la rue de Gaulle est le seul itinéraire possible.

Un riverain de la rue des Pierres souligne qu'il y a du trafic de poids lourds dans cette même rue. M. le Maire répond que c'est interdit malgré une tolérance provisoire lors de travaux. Un changement du plan de circulation pour les poids lourds n'est que difficilement applicable en l'état. Cela est notamment dû au fait que les rues de l'hypercentre de Rixheim ont été calibrées du temps où la majorité des véhicules étaient des chevaux et des calèches.

S'ensuit une discussion sur les possibilités de modifier l'itinéraire des VL et celui des PL, peut-être par la réduction du tonnage autorisé. La question de la baisse de la limite maximale de vitesse autorisée est également évoquée.

Puis il est question de la réglementation de la rue des Fleurs, limitée à 20 Km/h. Une riveraine se plaint de cette limitation de vitesse. Cette même riveraine se plaint également des contrôles opérés par la Police Municipale.

Il est rappelé que tant le placement en zone de convivialité que les contrôles de police municipale ont été demandés en Conseil de quartier et votés par les participants. M. le Maire donne également des réponses et précise que la zone de convivialité a été décidée il y a au moins deux ans pour la rue des Fleurs mais que celle de la rue de Soultz est plus récente.

M. le Maire donne des précisions sur la réglementation applicable en zone de convivialité mais également la configuration de la rue des Fleurs. M. le Maire conclut que l'ensemble

des mesures prises l'ont été à la demande des riverains de la rue des Fleurs, avec accord du Conseil de quartier. Deux personnes ont été contrôlées en excès de vitesse mais ont été admonestées et non verbalisées.

Un riverain de la rue de Lattre signale l'inefficacité et les nuisances sonores causées par les coussins berlinois. M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'en déposer un, le plus éloigné du stop.

Un riverain se positionne en faveur du maintien de la rue des Fleurs en l'état.

Un réaménagement de la rue Zuber sera envisagé à terme, M. Michel POCHON est missionné pour coordonner un groupe de travail sur la question afin qu'il puisse y avoir une concertation préalable au réaménagement.

La même problématique se pose pour la Grand'Rue Pierre Braun où des difficultés se présentent en termes de circulation et de stationnement, notamment à contresens.

### **3. Vidéoprotection**

---

À partir du mois prochain, 40 nouvelles caméras seront mises en place sur Rixheim car il a été prouvé au moyen des 20 premières caméras que la délinquance a réellement baissé, de près de 50 % par rapport à la période précédente. En outre, les caméras ont permis de démanteler un certain nombre de trafics de stupéfiants. Cela permet également une lutte plus efficace contre les cambriolages.

Un riverain demande si le parking de la rue du cimetière est compris dedans. M. le Maire répond par l'affirmative. Il en est remercié.

Une dizaine de caméras complémentaires seront installées sur l'aérodrome, proches de l'aire d'accueil des gens du voyage.

### **4. Révision du PLU – Rixheim dans 20 ans**

---

Celle-ci a été lancée, elle n'induit pas de grands bouleversements mais permettra d'avoir avec les habitants une réflexion de ce que pourrait être Rixheim dans 20 ans car souvent les décisions prises à moment donné en matière d'urbanisme ne montrent leurs résultats que bon nombre d'années plus tard. M. le Maire donne l'exemple de la ZAC du Rinderacker (en termes de circulation, de périscolaire, de crèche...).

Cela concerne l'urbanisme mais aussi la démographie, le peuplement de Rixheim dans 20 ans mais aussi le vieillissement de la population, notamment de la génération du baby-boom qui sera plus nombreuse et vivra plus longtemps que la génération précédente. Aussi, ces personnes resteront probablement chez elles plutôt que d'être hébergées en structures. Cela risque donc de ne pas libérer de logements pour les générations suivantes.

Si l'on souhaite que Rixheim demeure une ville démographiquement dynamique, il faut soit construire des résidences pour seniors soit ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation

pour qu'une population plus jeune s'y installe car sinon le nombre d'habitants de Rixheim baissera mécaniquement.

Une réflexion sur les déplacements, notamment les nouveaux modes de transport, devra également être menée. L'exemple des véhicules automatisés sans chauffeur est donné. A priori, dans 5 ans les premiers véhicules automatisés sans chauffeur sortiront des chaînes de production de PSA. Différents exemples sur le futur des moyens de transport sont donnés.

M. le Maire annonce qu'il y aura un débat sur cette question lors des prochains Conseils de quartier et qu'il y aura au printemps un questionnaire distribué à l'ensemble des Rixheimois.

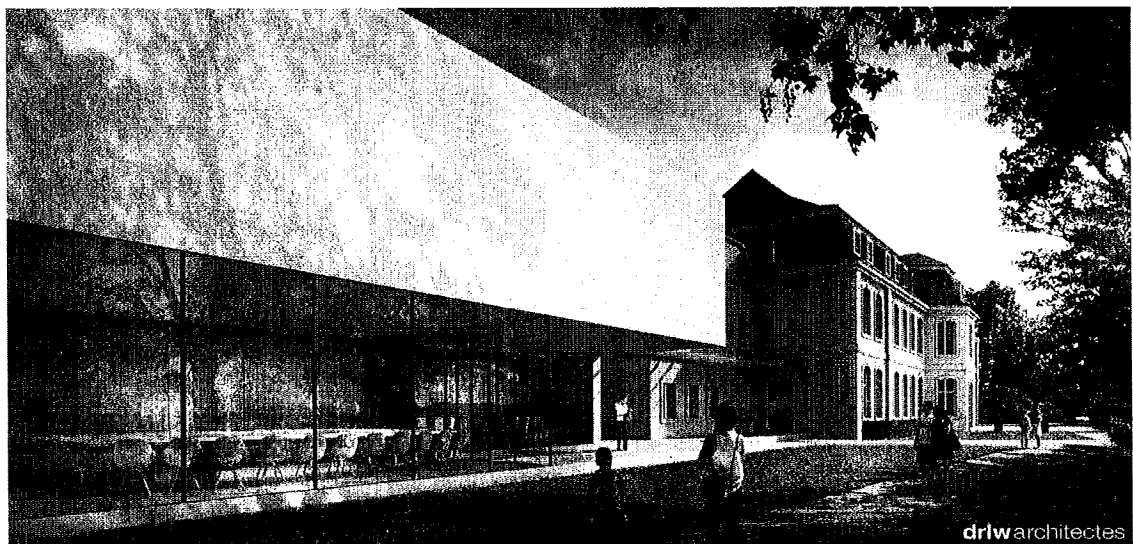
## **6. Annexe de la Commanderie**

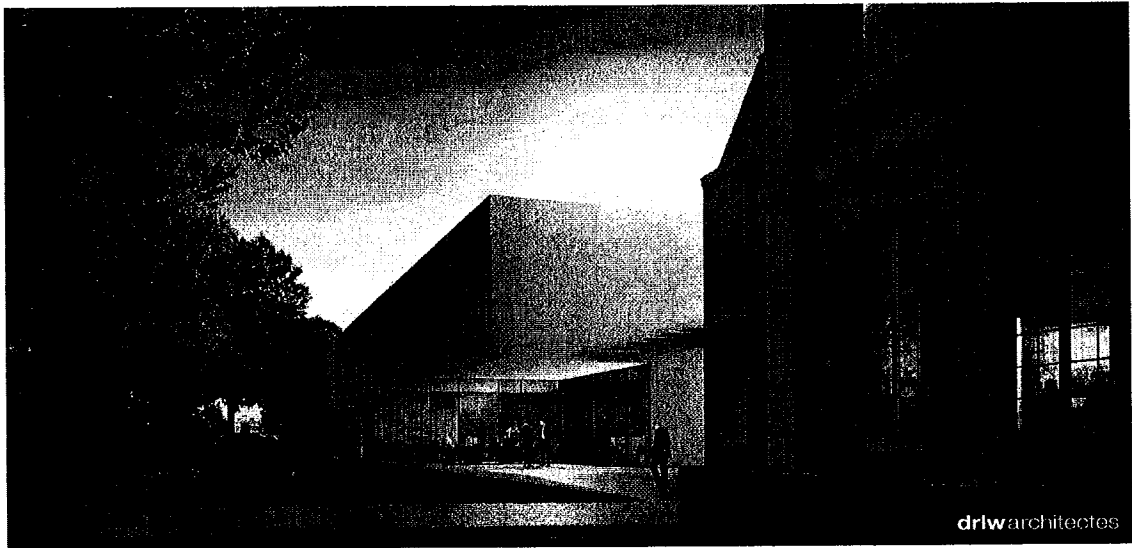
---

M. le Maire présente ensuite le projet de construction d'une annexe à la Commanderie. Il précise que les locaux actuels de l'Hôtel de Ville ont été conçus au XVIII<sup>e</sup> siècle et que le bâtiment n'est pas fonctionnel. Qui plus est, il abrite également les collections du Musée du Papier Peint qui ne sont pas stockées dans d'excellentes conditions et ne répondent plus aux exigences fixées par la commission de sécurité.

Le même problème se pose pour les archives de la Ville stockées dans les sous-sols qui sont très humides et dégradent les documents qui s'y trouvent.

Les vues d'architecte projetées ne correspondent pas exactement à ce que sera le projet en situation car il y a des arbres se trouvant à proximité qui dissimuleront partiellement la nouvelle construction. Celle-ci sera composée de trois étages : il y aura en, plus des archives, des bureaux, des salles associatives et des salles de réunion. Le projet coûtera 4 M€ mais grâce aux différentes participations, la Ville de Rixheim devrait financer entre 0,7 et 0,8 M€.





Le chantier occasionnera des travaux et donc une recrudescence du trafic de poids lourds notamment rue Zuber. L'itinéraire principal se fera néanmoins par la rue du Temple avec l'ensemble des précautions de sécurité liées à la présence du collègue.

Une personne fait part de son opinion sur le projet, qu'il juge trop moderne. M. le Maire répond que le projet retenu l'a été par l'architecte des bâtiments de France et le conservateur des monuments historiques. Ceux-ci ont précisé qu'il fallait un bâtiment dont le volume et la configuration n'écraseraient pas la Commanderie.

Un participant considère le projet comme inapproprié. M. le Maire rappelle que le bâtiment occupera la même place qu'un ancien bâtiment des usines Zuber, construit dans le style industriel. Un riverain fait part de son inquiétude quant à la mise en place de bureaux nouveaux et espère que cela ne s'accompagnera pas d'importantes dépenses de fonctionnement. M. le Maire répond par la négative.

M. Christian THOMA, Président de la Société d'Histoire de Rixheim, rappelle qu'il existe d'autres exemples en France de construction qui ont été décriées lors de leur édification et acceptées ensuite. Il cite à ce titre l'exemple de la pyramide inversée du Louvre. M. le Maire donne, quant à lui, l'exemple de la Tour Eiffel. S'ensuit une discussion sur la réussite des derniers projets architecturaux à Rixheim. M. le Maire rappelle que l'AGORA, l'EHPAD et la Cité des Sports après avoir été décriés ont été acceptés par la population.

### ***Questions-Réponses***

---

Une riveraine demande ce qu'il adviendra du Parc de la Commanderie, notamment dans le cadre de la réforme du PLU. M. le Maire considère qu'il faut le préserver. Il aimerait pouvoir l'ouvrir davantage au public mais cela ne peut se faire dans de bonnes conditions en raison de la nécessité de le surveiller en cas d'ouverture.

M. le Maire remercie les associations qui permettent l'ouverture du Parc les dimanches et jours fériés de mars à septembre.

Une idée pourrait être de coupler la visite du Parc à celle du Musée du Papier Peint. Un riverain propose la mise en place de caméras dans le Parc. M. le Maire rappelle que les caméras permettent d'agir *a posteriori* mais que l'idéal est de prévenir d'éventuelles dégradations.

M. le Maire remercie les Rixheimois pour leurs dons en faveur de la rénovation des serres du Parc de la Commanderie.

Concernant la Cité des Sports un riverain demande pourquoi elle n'est pas desservie par les transports en commun. M. le Maire rappelle qu'il y a un arrêt de bus proche, rue de l'Île-Napoléon mais aussi dans le quartier de l'Île-Napoléon. Il est demandé de dévier la ligne de bus. M. le Maire rappelle que si la ligne 22 est déviée, elle ne dessert plus la rue de l'Île-Napoléon et notamment le CAT (centre d'aide par le travail). Pour l'heure, il n'y a pas d'accord avec Soléa permettant de desservir la Cité des Sports par les transports en commun.

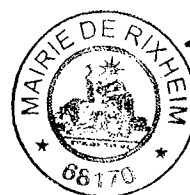
S'ensuit un débat sur l'urbanisme et le prix du terrain constructible puis les orientations qui seront données au PLU et les zones concernées sur le ban communal.

Un participant demande l'échéance prévue pour la réouverture du pont Saint-Jean. M. le Maire répond qu'en raison des travaux et pour des raisons de sécurité, il n'a pas été possible de prendre d'autre mesure que de le fermer. Toutefois, sa réouverture sera prévue dès que la progression des travaux le permettra.

L'ordre du jour étant liquidé, M. le Maire remercie les personnes présentes pour leur présence et leur contribution puis donne congé à l'assemblée.

**Fin de la séance à 22H15**

Fait à Rixheim,  
le 27 novembre 2015



Le Maire,  
*Olivier Becht*  
Olivier BECHT